

## COMMUNE DE CEYZÉRIAT 01250

### Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 février 2026 Date de convocation 21 Février 2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 20

L'an deux mil vingt-six, le 26 février 2026 à 20h00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

#### N° 2026/03

**Objet :**  
Reprise anticipée  
des résultats 2025  
au budget 2026.

Budget Principal

Présents : M FLOCHON Jean-Yves, M POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, M CARTE Claude, adjoints.  
Mmes BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, ECOCHARD Laurence, NAGA Cécile, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, DUSSURGET Jean, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, THEVENARD Sébastien.

Absents excusés : Mme FROMENT Josette, M JARNET Ludovic

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'une secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, et l'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Suite à un incident technique du système informatique de la Direction Générale des Finances Publiques qui perdure depuis le 5 février 2026, le service de gestion comptable n'a pas pu valider le CFU définitif.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025, approuvées par le comptable public, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2025 du budget principal font apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses prévues	3 859 497.03€	6 126 258.67€
Dépenses réalisées	3 036 726.92€	2 413 928.71€
Restes à réaliser		2 274 120€
Recettes prévues	2 625 248.03€	6 126 258.67€
Recettes réalisées	3 794 116.14€	3 991 770.32€
Restes à réaliser		1 078 897€
Résultat 2025	757 389.22€	
Résultat reporté 2024	2 191 434.70€	-1 126 174.29€
<b>Résultat clôture 2025</b>	<b>2 948 823.92€</b>	<b>451 667.32€</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>2 948 823.92€</b>	<b>-743 555.68€</b>

Aussi il est proposé aux membres du conseil municipal, de reprendre par anticipation les résultats 2025 au budget primitif 2026 de la manière suivante :

- report en excédent de fonctionnement au 002 la somme de 2 205 268.24€
- d'affecter au 1068 la somme de 743 555.68€
- report en excédent d'investissement au 001 la somme de 451 667.32€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

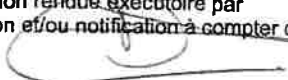
- Approuve les résultats 2025.
- Constate et approuve la reprise par anticipation la reprise des résultats de l'exercice 2025.
- Précise que si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal procédera à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Yves FLOCHON.



Visa de la Préfecture : - 3 MARS 2026  
Délibération rendue exécutoire par  
publication et/ou notification à compter du :



**Proposition d'Affectation des résultats respectant l'affectation minimale réglementaire.**

Collectivité :

**CYEZERIAT**

**Compte de Résultats**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 191 434,70 €	1 126 174,29 €	3 991 770,32 €	1 126 174,29 €	2 191 434,70 €
Opérations de l'exercice	3 036 726,92 €	3 794 116,14 €	2 413 928,71 €	3 991 770,32 €	5 450 655,63 €	7 785 886,46 €
Totaux	3 036 726,92 €	5 985 550,84 €	3 540 103,00 €	3 991 770,32 €	6 576 829,92 €	9 977 321,16 €
Résultat cumulé	- €	2 948 823,92 €	- €	451 667,32 €	- €	3 400 491,24 €

1577841,61

757389,22

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement au titre des RAR

Excédent de financement au titre des RAR

Besoin de financement au titre des op diverses

Excédent de financement au titre des op diverses

Besoin de financement Global

Excédent de financement Global

Montant du 1068

(1) - €

(2) 451 667,32 €

(3) et (4) 2 274 120,00 €

(5) = (3) - (4) 1 195 223,00 €

(6) = (4) - (3) - €

(7) rep/prov, caution à reverser, etc ..

(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc

(1)+(5)+(7)-(2)-(6)-(8) 743 555,68 €

(2)+(6)+(8)-(1)-(5)-(7) - €

743 555,68 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide

d'affecter la somme de

d'inscrire la somme de

d'inscrire la somme de

743 555,68 € au compte 1068 Investissement

2 205 268,24 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

451 667,32 € au compte 001 Excédent d'investissement reporté

20 FEV. 2026

LE MAIRE,

J. Y. FLOCHON

26/2/2025

Dominique ALVIN

Le Comptable Public

Responsable du SGC de Bourg en Bresse

## **COMMUNE DE CEYZERIAT 01250**

### **Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 février 2026**

Date de convocation 21 février 2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 20

L'an deux mil vingt-six, le 26 février 2026 à 20h00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves, M POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, M CARTE Claude, adjoints.  
Mmes BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, ECOCHARD Laurence, NAGA Cécile, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, DUSSURGET Jean, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, THEVENARD Sébastien.

Absents excusés : Mme FROMENT Josette, M JARNET Ludovic

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'une secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance.

#### **N° 2026/04**

**Objet :**  
Reprise anticipée  
des résultats 2025  
au budget 2026.

Budget Gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, et l'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Suite à un incident technique du système informatique de la Direction Générale des Finances Publiques qui perdure depuis le 5 février 2026, le service de gestion comptable n'a pas pu valider le CFU définitif.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025, approuvées par le comptable public, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2025 du budget gendarmerie font apparaître les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes prévues	67 986.41€	151 680.59€	219 667 €
Recettes réalisées	67 986.41€	155 318.52€	223 304.93€
Restes à réaliser	0	0	0
Dépenses prévues	73 268.74€	195 510.49€	268 779.23€
Dépenses réalisées	43 713.22€	165 526.64€	209 239.86€
Restes à réaliser	0	0	0
Solde des réalisations de l'exercice 2025	24 273.19€	- 10 208.12€	14 065.07€
<b>Résultat reporté 2024</b>	<b>179 381.67€</b>	<b>167 174.52€</b>	<b>346 556.19€</b>
<b>Résultat clôture 2025</b>	<b>203 654 .86€</b>	<b>156 966.40€</b>	<b>360 621.26€</b>

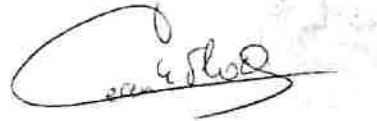
Aussi il est proposé aux membres du conseil municipal, de reprendre par anticipation les résultats 2025 au budget primitif gendarmerie 2026 de la manière suivante :

- report en excédent de fonctionnement au 002 la somme de 156 966.40€
- report en excédent d'investissement au 001 la somme de 203 654.86€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :


- Approuve les résultats 2025 du budget gendarmerie.
- Constata et approuve par anticipation la reprise des résultats de l'exercice 2025.
- Précise que si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal procédera à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Yves FLOCHON.



- 3 MARS 2026

Visa de la Préfecture :  
Délibération rendue exécutoire par  
publication et/ou notification à compter du :



Collectivité

**Proposition d'Affectation des résultats respectant l'affectation minimale réglementaire.**

**GENDARMERIE CEYZERIAT**

**Compte de Résultats**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		167174,52
Opérations de l'exercice	165 526,64 €	155 318,52 €
Totaux	165 526,64 €	322 493,04 €
Résultat cumulé	- €	156 966,40 €

DEPENSES OU DEFICIT	INVESTISSEMENT	
	RECETTES OU EXCEDENT	
43 713,22 €	179 381,87 €	
43 713,22 €	67 986,41 €	
- €	247 368,08 €	
	203 654,86 €	

DEPENSES OU DEFICIT	ENSEMBLE	
	RECETTES OU EXCEDENT	
- €	346 556,19 €	
209 239,86 €	223 304,93 €	
209 239,86 €	589 861,12 €	
- €	360 621,26 €	

-10208,12

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement au titre des RAR  
Excédent de financement au titre des RAR

Besoin de financement au titre des op diverses  
Excédent de financement au titre des op diverses

Besoin de financement Global  
Excédent de financement Global  
Montant du 1068

- €	203 654,86 €	(1)
		(2)
		(3) et (4)
- €		(5) = (3) - (4)
- €		(6) = (4) - (3)
		(7) rap/prov, caution à reverser, etc ...
		(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc
- €	203 654,86 €	(1)+(5)+(7)-(2)-(6)-(8)
		(2)+(6)+(8)-(1)-(5)-(7)

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide

d'inscrire la somme de  
d'inscrire la somme de

156 966,40 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté  
203 654,86 € au compte 001 Excédent d'investissement reporté

Dominique ALVIN  
La Comptable Public  
Responsable du SCD de Bourg en Bresse

J. Y. PLOCHON

20 FEV. 2026

LE MAIRÉ

## **COMMUNE DE CEYZERAT 01250**

### **Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 février 2026 Date de convocation 21 février 2026**

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 20

L'an deux mil vingt-six, le 26 février 2026 à 20h00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

#### **N° 2026/05**

##### **Objet :**

Reprise anticipée  
des résultats 2025  
au budget 2026.

Budget centre  
village.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves, M POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, M CARTE Claude, adjoints.  
Mmes BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, ECOCHARD Laurence, NAGA Cécile, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, DUSSURGET Jean, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, THEVENARD Sébastien.

Absents excusés : Mme FROMENT Josette, M JARNET Ludovic

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'une secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, et l'instruction budgétaire et comptable M57, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Suite à un incident technique du système informatique de la Direction Générale des Finances Publiques qui perdure depuis le 5 février 2026, le service de gestion comptable n'a pas pu valider le CFU définitif.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025, approuvées par le comptable public, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2025 du budget aménagement village font apparaître les résultats suivants :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Recettes prévues	355 931.42€	103 260.51€
Recettes réalisées	482 931.42€	531 181.61€
Restes à réaliser	0	0
Dépenses prévues	204 260.51€	88 099.01€
Dépenses réalisées	47 413.70€	496 901.29€
Restes à réaliser	0	0
Résultat clôture 2025	435 517.72€	34 280.32€
Résultat reporté 2024	- 5 732.41€	126 400.69€
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>429 785.31€</b>	<b>160 681.01€</b>

Aussi il est proposé aux membres du conseil municipal, de reprendre par anticipation les résultats 2025 du budget centre village au budget primitif 2026 de la manière suivante :

- report en excédent de fonctionnement au 002 la somme de 160 681.01€
- report en excédent d'investissement au 001 la somme de 429 785.31€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les résultats 2025 du budget centre village.
- Constata et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 pour le budget aménagement village.
- Précise que si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal procédera à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Yves FLOCHON.



Visa de la Préfecture :  
Délibération rendue exécutoire par  
publication et/ou notification à compter du :

- 3 MARS 2026



**Proposition d'Affectation des résultats respectant l'affectation minimale réglementaire.**

**AMGT CENTRE VILLAGE CEYZERIAT**

Collectivité

**Compte de Résultats**

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
5 732,41 €	126 400,69 €
544 314,99 €	1 014 113,03 €
550 047,40 €	1 140 513,72 €
- €	390 466,32 €

435517,72

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
5 732,41 €	482 931,42 €
47 413,70 €	482 931,42 €
53 146,11 €	429 785,31 €
- €	- €

34280,32

- €	(1)
429 785,31 €	(2)

(3) et (4)

- €	(5) = (3) - (4)
- €	(6) = (4) - (3)

(7) rep/prov, caution à reverser, etc ...  
(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc ...

- €	(1)+(5)+(7)-(2)-(6)-(8)
429 785,31 €	(2)+(6)+(8)-(1)-(5)-(7)

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement au titre des RAR  
Excédent de financement au titre des RAR

Besoin de financement au titre des op diverses  
Excédent de financement au titre des op diverses

Besoin de financement Global  
Excédent de financement Global  
Montant du 1068

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide

d'inscrire la somme de  
d'inscrire la somme de

du 26/2/2026

Dominique ALVIN  
La Comptable Public  
Responsable du SGC de Bourg en Bresse

160 681,01 € / au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté  
429 785,31 € / au compte 001 Excédent d'investissement reporté

20 FEV. 2026  
LE MARAIS,  
J. Y. FLOCHON

Accusé de réception en préfecture  
001-210100723-20260226-D2026\_05-DE  
Date de l'émission : 03/03/2026  
Date de réception préfecture : 03/03/2026

## **COMMUNE DE CEYZERAT 01250**

### **Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 février 2026 Date de convocation 21 février 2026**

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 20

**N° 2026/06**

Objet :

Vote des taux 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 février 2026 à 20h00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves, M POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, M CARTE Claude, adjoints.  
Mmes BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, ECOCHARD Laurence, NAGA Cécile, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, DUSSURGET Jean, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, THEVENARD Sébastien.

Absents excusés : Mme FROMENT Josette, M JARNET Ludovic

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'une secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne connaissance des bases d'imposition provisoires de 2026 concernant les taxes foncières et les taxes d'habitation sur les maisons secondaires.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale et par conséquent, de reconduire les taux d'imposition de 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la reconduction des taux votés pour 2026 comme suit :

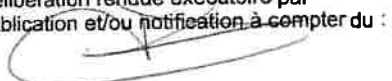
- Taxe foncière bâti : 30.06%
- Taxe foncière non bâti : 46.27 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 10.50%

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Yves FLOCHON.



Visa de la Préfecture :  
Délibération rendue exécutoire par  
publication et/ou notification à compter du :

**- 3 MARS 2026**



## **COMMUNE DE CEYZERAT 01250**

### **Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 février 2026 Date de convocation 21 Février 2026**

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 20

#### **N° 2026-07**

**Objet :**  
Approbation du  
budget principal  
2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 février 2026 à 20h00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves, M POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, M CARTE Claude, adjoints.

Mmes BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, ECOCHARD Laurence, NAGA Cécile, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, DUSSURGET Jean, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, THEVENARD Sébastien.

Absents excusés : Mme FROMENT Josette, M JARNET Ludovic

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'une secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 3 778 583.03€ en section d'investissement.

Approuve le total des dépenses pour un montant de 2 507 411.03€ et le total des recettes pour un montant de 4 831 867.27€ en section de fonctionnement.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Yves FLOCHON.



Visa de la Préfecture : - 3 MARS 2026  
Délibération rendue exécutoire par  
publication et/ou notification à compter du :



## **COMMUNE DE CEYZERIAT 01250**

### **Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 février 2026 Date de convocation 21 Février 2026**

Nombre de conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 20

**N° 2026/08**

**Objet :**  
Approbation du  
budget 2026.  
Gendarmerie

L'an deux mil vingt-six, le 26 février 2026 à 20h00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves, M POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine,  
Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, M CARTE Claude,  
adjoints.

Mmes BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, ECOCHARD  
Laurence, NAGA Cécile, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques,  
DUSSURGET Jean, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, THEVENARD Sébastien.

Absents excusés : Mme FROMENT Josette, M JARNET Ludovic

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'une secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 pour le budget gendarmerie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif gendarmerie 2026 pour un montant de :

- dépenses : 194 311.01 €  
- recettes : 310 646.99 €

en section de fonctionnement.

- dépenses : 80 762.17€  
- recettes : 271 641.27€

en section d'investissement.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Jean-Yves FLOCHON

Visa de la Préfecture :  
Délibération rendue exécutoire par **MARS 2026**  
publication et/ou notification à compter du

## **COMMUNE DE CEYZERIAT 01250**

### **Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 février 2026 Date de convocation 21 Février 2026**

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 20

**N° 2026/09**

**Objet :**  
Approbation du  
Budget Centre  
village 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 26 février 2026 à 20h00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves, M POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, M CARTE Claude, adjoints.

Mmes BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, ECOCHARD Laurence, NAGA Cécile, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, DUSSURGET Jean, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, THEVENARD Sébastien.

Absents excusés : Mme FROMENT Josette, M JARNET Ludovic

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'une secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le budget primitif du budget aménagement de l'année 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif du budget aménagement 2026 qui se présente de la manière suivante :

- dépenses : 88 699.01€  
- recettes : 225 941.52€

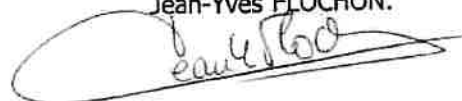
en section de fonctionnement.

- dépenses : 63 260.51€  
- recettes : 473 984.32€

en section d'investissement.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Yves FLOCHON.



Visa de la Préfecture : - 3 MARS 2026  
Délibération rendue exécutoire par  
publication et/ou notification à compter du :



## **COMMUNE DE CEYZERIAT 01250**

### **Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 février 2026 Date de convocation 21 Février 2026**

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 20

L'an deux mil vingt-six, le 26 février 2026 à 20h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves, M POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, M CARTE Claude, adjoints.  
Mmes BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, ECOCHARD Laurence, NAGA Cécile, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, DUSSURGET Jean, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, THEVENARD Sébastien.

Absents excusés : Mme FROMENT Josette, M JARNET Ludovic

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'une secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance

#### **N° 2026/10**

##### **Objet :**

Communauté  
d'Agglomération du  
Bassin de Bourg-en-  
Bresse - Modification  
statutaire

Par délibération du 16 février 2026, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé la modification statutaire suivante :

- le changement de nom institutionnel de la Communauté d'agglomération en officialisant Grand Bourg Agglomération en le substituant donc à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;
- ainsi que la nouvelle adresse du siège de la Communauté d'agglomération.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux dans des conditions de majorité qualifiée, soit un accord exprimé par deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des Communes membres représentant les deux tiers de la population.

L'article L. 5211-20 du Code général des collectivités territoriales précise qu'à compter de la notification de la délibération du Conseil de Communauté au Maire de chacune des Communes membres, le Conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts de compétences et les modifications statutaires proposés, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

La décision de modification est ensuite prise par arrêté du représentant de l'État dans le département.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la modification statutaire proposée ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 février 2026, notifiée à la commune le 19/02/2026 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-20 ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 28 juillet 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, et 17 juillet 2018, 26 décembre 2018, 9 avril 2019 et 10 mai 2023 portant modification de ceux-ci ;

**Approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme suit :

- le changement de nom institutionnel de la Communauté d'agglomération en officialisant Grand Bourg Agglomération en le substituant donc à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;
- ainsi que la nouvelle adresse du siège de la Communauté d'agglomération.

**Précise** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il prenne la décision de modification par arrêté.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Yves FLOCHON.



Visa de la Préfecture :  
Délibération rendue exécutoire par  
publication et/ou notification à compter du :

- 3 MARS 2026



## COMMUNE DE CEYZÉRIAT 01250

### Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 février 2026 Date de convocation 21 Février 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 20

**N° 2026/11**

**Objet :**  
Modification du RIFSEEP

L'an deux mil vingt-six, le 26 février 2026 à 20h00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves, M POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, Mme TAVEL Cédie, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, M CARTE Claude, adjoints.

Mmes BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, PONCETY Claire, POLIZZI Sylvie, ECOCHARD Laurence, NAGA Cécile, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, DUSSURGET Jean, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, THEVENARD Sébastien.

Absents excusés : Mme FROMENT Josette, M JARNET Ludovic

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'une secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 2024/49 du 04/07/2024, concernant le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 1 relatif aux bénéficiaires du RIFSEEP, en ce sens que la prime peut être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, et aux contractuels sans durée de contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :  
Accepte la modification de l'article 1 en ce sens que la prime relative au RIFSEEP peut également être versée aux agents contractuels.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Yves FLOCHON



Visa de la Préfecture : - 3 MARS 2026  
Délibération rendue exécutoire par  
publication et/ou notification à compter du :

